

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS DE BORN ACCUEILS PERI SCOLAIRES

ASSOCIATION VACANCES NATURE EDUCATION POPULAIRE

Préambule :

Depuis sa création en janvier 1992, l'association Vacances Nature défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité et de citoyenneté.

Pour cela, son projet éducatif s'appuie :

- Reconnaissance des droits de l'homme et de l'enfant et du droit à la différence.
- Assurance de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Toutes ces valeurs sont les conditions essentielles au bon fonctionnement des structures.

Afin de concourir à la réalisation de ces objectifs, trois éléments doivent être pris en compte :

- La vie quotidienne. C'est l'affaire de tous. Elle garantit au séjour des conditions sanitaires et de confort satisfaisantes . C'est l'occasion de proposer aux enfants certaines règles d'hygiène et de vie collective.
- La relation entre les individus. Quel qu'en soit le type (adulte/adulte, adulte/enfant, enfant/enfant), elle est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Aucun comportement violent ou agressif, aucun propos injurieux ou à caractère discriminatoire ne peut être toléré. La conduite des adultes est dictée par leur sens des responsabilités, leur approche pédagogique et leur souci d'agir avec bienveillance auprès des enfants.
- Mettre en place des règles de vie collective en respectant chaque individu, enfant ou adulte, dans ses choix, son identité culturelle et son rythme de vie.
- Orienter les séjours sur l'environnement naturel, culturel et humain. Favoriser l'expression de chacun tout en préservant sa personnalité.
- L'activité. C'est un moyen privilégié d'animation dont les différents aspects (physique, manuel, d'expression...) sont adaptés à l'âge des enfants. Elle relève d'une pédagogie désireuse de favoriser la libre détermination de chacun. L'équipe a pour soucis d'y associer l'ensemble des participants. L'apprentissage de technique intègre obligatoirement les notions de plaisir et d'épanouissement.

Objectifs : ouverture sur l'extérieur, respect de la nature, créativité, tolérance et respect

1- Age d'accueil et conditions d'admission

De 3ans (ou scolarisé) à 12 ans, y compris les enfants des communes extérieures.

2- Jours et heures d'ouverture

L'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans: est ouvert de 7h30 à 19h00, les mercredis de l'année scolaire de 7h30 à 19h00, samedis pour les ateliers et pendant les vacances (Toussaint, février, avril, juillet, août, Noël) 7h30 19h00

Les enfants sont accueillis le mercredi et pendant les vacances de 7h30 à 9h30 le matin. Ils peuvent repartir entre 12h et 12h30 ou de 13h30 à 14h30 et à partir de 17h15 sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal. Ces horaires doivent impérativement être respectés

Accueils péri scolaires,

Il est possible d'accueillir les collégiens à titre gratuit et en toute autonomie.

VILLEREAL : l'accueil périscolaire fonctionne les jours d'école de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 19h00. Pour le périscolaire du soir les enfants de l'école élémentaire et maternelle arrivent au structures des Rivièrettes (bâtiment utilisé par le périscolaire) en pédibus encadré par les animateurs.

BORN : L'accueil périscolaire fonctionne les jours d'école de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00 les jours d'école.

Les goûters : chaque structure périscolaire fourni le goûter aux enfants, goûters traditionnels : pain confiture, pain miel, fromage, fruits de saison ...)

Concernant l'accueil périscolaire de Born : Le goûter débute à 16h40 pour les enfants venant des écoles de Born et de Montaut et à 16h50 pour les enfants de l'école de Saint Vivien. Les enfants qui repartent à 16h46 en transport scolaire peuvent goûter s'ils le souhaitent à l'accueil en apportant leur goûter personnel afin d'avoir terminé avant de remonter dans le car.

Concernant l'accueil périscolaire de Villeréal : Le goûter débute à 16h40 pour les enfants venant de l'école maternelle et 17h pour les enfants arrivant à pieds de l'école élémentaire.

3- Modalités d'inscription

L'inscription est prise en compte lorsque le dossier de l'enfant est complet et comprend :

- la fiche individuelle de renseignements et la fiche médicale dûment remplies et signées
- les pièces jointes obligatoires au dossier
- la fiche d'inscription des vacances

Pour les mercredis : HORAIRES 7h30 19H00

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à l'avance en remplissant la feuille contenant le tableau à cocher distribuée quelques semaines avant. En cas d'annulation moins de 24h avant la date d'accueil prévue, l'inscription sera dûe.

Lors des sorties, le repas est obligatoirement compté et facturé.

Les goûters sont fournis par le centre et il n'est pas permis d'apporter le sien.

Lors des inscriptions aux sorties celles-ci ne sont valables qu'avec signature des parents sur la fiche, et le paiement à l'avance.

Toute absence non justifiée sur les sorties sera facturée

4- Attestation

A la demande, une attestation de présence est établie en fin de séjour par le directeur du centre.

5- Tarification / Facturation

Tarification : La tarification s'effectue en fonction des éléments fournis par les familles si les éléments ne sont pas fournis la tarification sera la plus élevée, elle est modulée en fonction du quotient familial fourni par la CAF et la MSA. En cas de retard une facturation à hauteur du smic horaire s'enclenchera, et trop de retards peuvent faire partie d'une exclusion.

Facturation : à la fin du mois une facture vous sera remise. Veuillez conserver vos reçus pour les paiements en espèce.

La facturation périscolaire: Toute présence des enfants supérieure à 10 minutes sera facturée .

ADHESION ANNUELLE VACANCES NATURE 20€ par famille

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 Accueil de loisirs de Born

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDI et VACANCES			
	JOURNÉE avec repas	JOURNÉE sans repas	1/2 JOURNÉE sans repas	1/2 journée avec repas
QF < 500	3,50€	2,00€	1,50€	2,00€
501 < QF > 705	4,50€	2,50	2,00€	2,50€
706 < QF > 800	5,00€	3,00	2,50€	3,00€
801 < QF > 900	6,00€	3,50	3,00€	4,00€
901 < QF > 1 200	7,00€	4,00	3,50€	4,50€
1 201 < QF > 1 600	8,00€	4,50	4,00€	5,00€
QF > 1 601	9,00€	5,00	4,50€	6,00€

Accueils périscolaires de Born et de Villeréal

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT MENSUEL	PRÉSENCE PONCTUELLE MATIN ET SOIR
QF < 1 000	27,00€	4,50€
QF > 1 001	29,00€	4,60€

Boulevard Jeunes

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT ANNUEL
QF < 1 000	25,00€
QF > 1 001	30,00€

CAMPS SEJOURS SORTIES : SUIVANT LES SORTIES, LES CAMPS

Le prix de la journée inclut le déjeuner, le goûter, les activités, les sorties gratuites et l'encadrement.

Vous devez remettre vos attestations d'aides CAF « quotient familial » et pour la MSA l'attestation signée.

Une facture sera établie à la fin de chaque mois et transmis par courrier ou par mail. Le règlement devra parvenir au plus tard 20 jours après l'édition de la facture.

6- Sécurité

Au début de chaque séjour et à l'occasion des réunions d'informations au cours de l'année scolaire, le fonctionnement et les consignes élémentaires de sécurité sont rappelés aux différentes personnes concernées (parents, enfants, équipe élus...).

Des consignes spécifiques sont données pour les sorties (baignade, visites, vélo...).

7- Sorties

Pour leur bon déroulement, les horaires devront impérativement être respectés.

Les animateurs rappelleront aux parents les affaires utiles à donner aux enfants (petit sac à dos, crème solaire, vêtement de pluie, affaires de rechange, bouteille d'eau, tenue adéquate...).

8- Santé

Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalé par les parents.

L'équipe de direction se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie qui gênerait la bonne gestion du centre.

Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

Les médicaments spécifiques doivent être fournis par les parents et ne peuvent être administrés que sur présentation d'une ordonnance avec l'autorisation du tuteur. Les allergies, contre indications doivent être portées ou modifiées sur la fiche médicale ainsi que tous les changements liés à l'enfant.

9- Les accompagnateurs des enfants

Le ou les tuteurs légaux devront obligatoirement mandater les accompagnateurs (frères et sœurs, grands parents, amis...) sur la fiche d'inscription. L'accompagnateur, avant de laisser l'enfant, devra s'assurer de l'ouverture de l'accueil et de la présence d'au moins un animateur. Aussi, il veillera à ce que l'enfant à son arrivée et à son départ vienne bien se faire pointer auprès de l'animateur responsable des fiches de présences. Nous n'autoriserons aucun adulte prendre un enfant sans un écrit des parents sur papier libre signé ou sur la fiche de renseignements.

10- Accident

Tout accident survenu dans le cadre de l'accueil devra faire l'objet d'une déclaration à la compagnie d'assurance de Vacances Nature et de celle de l'enfant.

11- Activités sportives

Toute activité physique et sportives contre indiquée à l'enfant devra être notée et justifiée sur la fiche de renseignements et/ou la fiche médicale.

Pour chaque activité, l'enfant devra porter la tenue adéquate, notamment pour la patinoire (pantalon et manches longues) et la baignade (slip de bain, voir bonnet de bain et chouchous pour les mini camps). Le port du casque pour les sorties vélo est obligatoire.

12- Repos

Les enfants et particulièrement les 3-5 ans ont la possibilité de faire un temps de repos (n'oubliez pas d'apporter le « doudou » si besoin). C'est l'équipe d'animation, en concertation avec les parents, qui jugera de son caractère obligatoire ou non selon les activités de la journée.

13- Affaires personnelles

Les vêtements devront porter le nom et le prénom de l'enfant. Il est interdit d'apporter toute autre affaire personnelle (jouets, téléphone...) sauf autorisation expresse du directeur. Le centre ne sera nullement tenu pour responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

14- Charte de vie comportements et exclusions

En début d'année scolaire et à chaque vacance, les enfants établissent une charte de vie qu'ils devront respecter à chaque présence à l'accueil. Tout comportement violent ou incorrect venant des familles ou bien des enfants envers les animateurs ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion et de poursuites pénales suivant la gravité (racisme, discrimination)

L'Association et la direction s'autorise à saisir les autorités compétentes (parents, services de l'aide sociale à l'enfance, tribunal) pour signaler tout enfant dont le comportement, les gestes, les propos ou les pratiques sembleraient présenter un danger pour autrui ou pour lui-même

Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Il est formellement interdit :

- de pénétrer dans l'enceinte des accueils avec des objets susceptibles de blesser,
- d'avoir une tenue contraire aux bonnes mœurs ou de se montrer indécent en gestes ou en paroles,
- de jeter des papiers, objets et déchets de tout genre ailleurs que dans les corbeilles prévues à cet effet,
- de faire pénétrer des animaux dans les bâtiments, mêmes tenus en laisse ou portés dans les bras,
- de photographier les enfants
- d'intervenir sur le fonctionnement (groupe d'enfants, équipe..) sans l'accord de la direction

Si le comportement d'un enfant ou bien des familles perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation, un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive pourra être décidée par le conseil d'administration et la direction .

Motifs d'exclusions :

- indiscipline
- retards importants ou répétitifs dans le paiement des sommes dues,
- retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- refus des parents d'accepter le présent règlement,
- non-respect répétitif de l'équipe encadrante,
- comportement incompatible avec les règles élémentaires de vie en collectivité.
- Interventions des familles sur le fonctionnement, manque de respect au personnel ou enfants (discrimination, harcèlement...)

15- Projets

Un projet pédagogique pour chaque année ainsi que le projet éducatif sont consultables à l'accueil de loisirs. Ils définissent le fonctionnement du centre. Il est recommandé d'en prendre connaissance.

16 Personnel

Une directrice, un directeur administratif et des animateurs /trices assurent le fonctionnement du Centre. Ils sont diplômés (BAFA, CAP Petite Enfance ou BAFD, Prévention et Secours Civiques de niveau 1), ont l'expérience de l'animation et sont responsables de l'accueil, du planning, des inscriptions et de la gestion des places, des activités et du bon fonctionnement de la structure. Pour tout problème sur le fonctionnement c'est la direction votre interlocuteur.

L'équipe a pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant, veiller à son développement et l'accompagner dans son apprentissage à l'autonomie, en lui offrant un milieu de vie et des espaces variés.

Elle assure un lien avec la famille en restant attentive aux questions et attentes des parents.

17- Contacts, informations complémentaires, questions et suggestions

Directeurs des accueils périscolaires et de loisirs : Stéphanie Rocher Mesnard et Aurélian Paillé

Les inscriptions sur rendez vous 05 53 36 35 40, de 9h à 12h00 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi

FAIT LE 16 janvier 2023